

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 26 JUIN 2020**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Affectation des résultats – Budget Lotissement La Chênaie / Budget Commune
- Vote des Taux
- Budget primitif 2020 – Budget Lotissement La Chênaie / Budget Commune
- Vote des subventions
- Budget bibliothèque
- Fixation du nombre de membres au Conseil d'administration du CCAS
- Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS
- Rénovation de la salle des fêtes – Contrat de Maîtrise d'œuvre, Demandes de subventions (Contrat de territoire départemental, Feader/leader)
- Lotissement de La Chênaie – Avenant 2 du contrat de Maîtrise d'œuvre
- Renouvellement de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- Convention de délégation de la compétence Transport Scolaire primaire de Laval Agglomération vers la Commune
- Devis Transport Scolaire

Informations et questions diverses

- Demande d'un riverain du terrain Multisports
- Travaux aux toilettes publiques
- Divers

Convocations adressées le 22 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vingt six juin à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle des Fêtes pour cause de Covid-19 sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BLAIN – DALIGAULT – LOLLIER – BEAUSSIER – VERON – Mmes BEAUDUCÉL – PRINCE – BESNIER – CHACUN – SALINGRE – POIRIER – LEROUX –

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme POIRIER

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Affectation des résultats 2019 – Budget Commune

Le Compte Administratif 2019 du budget Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 153 573,96 € et un déficit d'investissement – hors restes à réaliser – de 97 435,21 €. Proposition est faite au Conseil municipal d'affecter 111 100 € au compte 1068, comme suit :

- **Détermination du résultat d'exploitation**

Excédent antérieur reporté	63 862,43 €
Résultat de l'exercice	<u>89 711,53 €</u>
Total	153 573,96 €

- **Affectation du résultat d'exploitation**

Déficit antérieur reporté	- 74 559,24 €
Résultat de l'exercice	<u>- 22 875,97 €</u>
Total	- 97 435,21 €
RAR recettes	14 335,00 €
RAR dépenses	<u>- 27 981,67 €</u>
A couvrir par le compte 1068	- 111 081,88 €

Une affectation de 111 100 € est faite au compte 1068.

- **Report du solde disponible**

Le solde disponible 42 473,96 € est repris au budget primitif 2020 en résultat reporté à la section de fonctionnement en recettes (compte 002 – Excédent antérieur reporté)

- **Intégration du résultat du budget assainissement**

Compte tenu du transfert de la compétence Assainissement collectif à Laval Agglomération, les résultats du Budget Assainissement 2019 sont intégrés au Budget primitif 2020 de la Commune pour un reversement à Laval Agglomération sur 4 ans (convention du 18/03/2020), soit en fonctionnement compte 002 +2 339,89 € et en investissement compte 001 +37 716,91 €.

- **Bilan**

Section Fonctionnement		Section Investissement	
D	R	D	R
	002 – 44 813,85	001 – 59 718,30	

Cette proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Affectation des résultats 2019 – Budget Lotissement de La Chênaie

- Résultat d'exploitation

Excédent antérieur reporté	0 €
Résultat de l'exercice	<u>1 746 €</u>
Résultat d'exploitation	1 746 €

- Résultat de la section d'investissement

Déficit antérieur reporté	0 €
Résultat de l'exercice	<u>15 796,21 €</u>
Résultat de la section d'investissement	15 796,21 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- 002 excédent de fonctionnement reporté de 1 746,00 €.
- 001 excédent d'investissement reporté de 15 796,21 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces propositions.

Vote des taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder à une augmentation des taux d'imposition communaux pour l'année 2020.

Ces derniers seront donc de 29,73 % pour le foncier bâti et 26,70 % pour le foncier non bâti.

A noter que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, à partir de 2020, la commune n'a plus à délibérer sur un taux de taxe d'habitation celui-ci étant gelé à hauteur de celui appliqué en 2019.

La totalité des 2 taxes assure un produit fiscal pour l'année 2020 de 158 707 €.

Budget primitif 2020 – Budget Lotissement de La Chênaie

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 88 341,00 € et les dépenses à 86 594,79 €. La section présente un suréquilibre de 1 746,21 €.

En investissement, l'équilibre entre les dépenses et les recettes s'établit à la somme de 86 590 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget présenté à l'unanimité des présents.

Budget primitif 2020 – Budget Commune

Recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 674 293,00 € et se déclinent de la façon suivante :

DÉPENSES

○ Charges à caractère général	158 304,00 €
○ Charges de personnel	292 699,67 €
○ Atténuation de produits	1 200,00 €
○ Dépenses imprévues	2 000,00 €
○ Virement à la section d'investissement	86 377,29 €
○ Autres charges de gestion courante	87 404,59 €
○ Charges financières	23 500,00 €
○ intérêts de la dette de la commune	
○ Charges exceptionnelles	2 339,89 €
○ Opérations d'ordre de transfert	20 467,56 €

RECETTES

○ Excédent de fonctionnement reporté	44 813,85 €
○ Atténuation de charges	20 000,00 €
○ ou remboursement sur rémunérations du personnel communal	
○ Ventes de produits fabriqués	31 816,67 €
○ Impôts et taxes	430 481,00 €
○ Dotations et subventions diverses	121 198,57 €
○ Autres produits de gestion	20 150,00 €
○ ou revenu des immeubles communaux (salle des fêtes, presbytère...)	
○ Produits exceptionnels	5 832,91 €

En section d'investissement, l'équilibre s'établit à hauteur de 343 965,89 €. Les investissements 2020 incluant notamment l'amorçage des travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes, l'aménagement de la zone humide et la provision d'une somme qui sera versée au budget du lotissement. Soit :

DÉPENSES

○ Déficit reporté	59 718,30 €
○ Dépenses imprévues	2 000,00 €
○ Dotations, fonds divers et réserves	37 716,91 €
○ Immobilisation incorporelle	222,00 €
○ Immobilisations corporelles	50 230,41 €
○ Immobilisation en cours (travaux salle des fêtes)	25 000,00 €
○ Autres immobilisations financières (lotissement)	21 254,00 €
○ Emprunts et dettes assimilées	119 842,60 €
○ Restes à réaliser	27 981,67 €

RECETTES

○ Virement de la section de fonctionnement	86 377,29 €
○ Subventions d'investissement	34 469,44 €
○ Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 467,56 €
○ Dotations, fonds divers	127 574,00 €
○ Emprunts et dettes assimilées	60 742,60 €
○ Restes à réaliser	14 335,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif 2020 – Commune.

Vote des subventions

Après débat et délibération, le Conseil Municipal retient le subventionnement des associations suivantes pour un total de 46 685,68 €.

ASSOCIATIONS	Votes 2020
Amicale des parents d'élèves	400,00
CRAB	500,00
Coopérative scolaire	1 000,00
Classe de mer (La Gravelle)	2 913,40
ADMR	2 204,00
AFN	150,00
TENNIS Club	100,00
Théâtre « Les Hurlettes »	0
Ça Coule de Source (hors mise à dispo.)	36 165,00
CAUE	100,00
Association pour le don de sang bénévole	70,00
SPA – Convention fourrière	236,28
Pass Sport'	40,00
Ritournelle	50,00

FF Randonnées	40,00
Épicerie sociale « Coup de main » intermédiaire de Laval Agglo	2 067,00
Imprévu	650,00
TOTAL	46 685,68 €

Budget fonctionnement de la bibliothèque communale

Après avoir pris connaissance des demandes formulées par la bibliothèque communale de La Brûlatte et d'une lettre faisant état des animations diverses et transgénérationnelles de la Bibliothèque à l'égard des adhérents, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, valide la demande budgétaire globale de 1 670 € qui se ventile de la façon suivante :

- Acquisition de revues et de livres : 1 070 €
- Acquisition de petits équipements : 100 €
- Budget pour l'animation : 500 €

Fixation du nombre de membres au Conseil d'Administration du CCAS Élection des représentants du Conseil Municipal au CA du CCAS

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après élection par le conseil municipal, les membres représentants au conseil d'administration du CCAS sont :

M. Raimbault Christian, M. Blain Patrick, Mme Leroux Madeleine, Mme Poirier Nicole, Mme Beauducel Alexandra

Rénovation de la salle des fêtes

- Contrat de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre de la pandémie Covid-19, des dérogations importantes ont été accordées aux exécutifs locaux pour assurer la bonne marche des affaires communales.

En accord avec ce principe, le Maire a pu signer l'acte d'engagement concernant la répartition des honoraires du maître d'œuvre, M. Leblanc, concernant toute la partie mission de base loi MOP ce qui représente un taux de 8,6 % sur un montant estimatif de 315 000 € de travaux à réaliser dans la rénovation et l'extension de la salle des fêtes.

Cet acte d'engagement ayant été signé le 15 mai 2020 par le Maire, il convient de le faire valider par le Conseil Municipal, ce que ce dernier accepte à l'unanimité.

La dépense représente un coût de 27 090 € HT.

- Demandes de subventions

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes, le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de demander une subvention au titre du contrat de territoire départemental.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire cette demande et à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce dossier.

La rénovation de la salle des fêtes et son agrandissement pouvant donner lieu à l'obtention de subventions européennes, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter auprès de l'Europe des subventions sur la ligne des programmes Feader/Leader et à signer toutes les démarches administratives nécessaires à ce dossier.

Lotissement de la Chênaie – Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du projet de lotissement dit de La Chênaie, des modifications ont été apportées par rapport à la superficie retenue pour l'implantation dudit lotissement. Passant de 21 parcelles constructibles à 15 pour la version définitivement retenue, il y a lieu de soumettre au Conseil Municipal cet avenant, supérieur à 5 % du marché initial confié à la société SARL Legendre de Vitré.

L'avenant n°2 consiste en une moins value de 19,38 % validée par le Maire le 15 mai 2020 et autorisé légalement dans le cadre des pouvoirs attribués aux exécutifs locaux dans le contexte de la pandémie Covid-19.

Le Conseil Municipal prend note de cet avenant de moins value et le valide ; le marché étant désormais fixé à 27 450 € HT.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Un nouveau conseil municipal étant entré en fonction suite aux élections municipales du 15 mars 2020, il y a lieu de procéder à l'élection d'une nouvelle CCID pour la durée de la mandature ; la commune se trouvant dans la strate des communes inférieures à 2 000 habitants, la commission doit se composer de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal doit proposer à la direction Générale des Finances Publiques une liste en nombre double soit 24 personnes.

Christian Raimbault, Dorine Prince, Lollier Reynald et Valérie Salingre, membres du Conseil Municipal sont intéressés et seront intégrés dans la liste suivante retenue par le conseil municipal :

Louis Goupil, Michel Renard, André Priou, Marguerite Le Goff, Laurent Jarry, Michaël Helaine, Pascal Eudier, Huguette Visignol, Michel Sorin, Émilie Véron, Claudine Beaussier, Séverine Hillion, Erwan Berranger, Jean-Pierre Gougeon, Henri Demenais, Yves Hocdé, Jean-Claude Houssin, Mathieu Chacun, René Bénéfix, Claire Brochard

Convention de délégation de compétence Transport Scolaire primaire de Laval Agglomération vers la Commune de La Brûlatte

La CCPL ayant fusionné avec Laval Agglomération, cette nouvelle organisation territoriale a entraîné des modifications dans le fonctionnement de plusieurs services notamment au niveau des transports scolaires.

A compter de septembre 2020, les services dédiés au transport scolaire des enfants inscrits en École Primaire seront désormais assurés directement par les communes de résidence des enfants. Cette nouvelle organisation sera sans incidence sur les coûts du service pour les familles.

Les seuls changements pour les familles sont à ce jour l'inscription des enfants auprès de la Mairie.

En conséquence, une convention déléguant à la commune de La Brûlatte l'organisation et le fonctionnement du transport scolaire primaire pour le RPI La Brûlatte La Gravelle doit être signée par Laval Agglomération et la commune de La Brûlatte.

Après lecture de ladite convention, le Conseil Municipal autorise le Maire à la signer.

Devis transports routiers scolaires

Deux devis étant présentés au Conseil Municipal pour assurer le transport scolaire entre les deux écoles de La Gravelle et de La Brûlatte, ce dernier valide le devis de la STAO sur la base de 1,75 € HT le km.

Suite à la demande d'une conseillère municipale notant le caractère peu sécurisant du car scolaire empruntant le CD571, le Maire va demander à la STAO que le trajet emprunte la RD57.

Devis concernant le bassin de rétention

Afin de sécuriser au maximum le bassin de rétention, M. Blain, 3^e adjoint, propose au Conseil Municipal de refaire la clôture dudit bassin avec grillage, poteaux et rondins.

Le coût des matériaux représentant une somme de 2 465,78 € TTC, le Conseil Municipal valide ce devis.

Ces matériaux seront posés par les employés communaux d'entretien qui seront encadrés par le 3^e adjoint.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Demande d'un riverain du terrain multisports

Un riverain ayant soumis au conseil municipal la récurrence des ballons qui trop souvent vont sur sa propriété ; ce dernier souhaiterait que ce désagrément puisse disparaître par la pose d'un filet ou autre protection suffisamment haute pour contrer les tirs de ballon en hauteur.

Le Conseil Municipal donne une réponse positive à cette demande et le Maire va se rapprocher de l'entreprise qui a posé le multisports pour solutionner ce problème.

Travaux aux toilettes publiques

Une somme de 4 956,20 € a été versée à la commune par le groupe d'assurance SMA pour faire face aux désordres techniques qui ont affecté les WC publics de la commune.

Divers

Rendez-vous

Le 2 juillet 2020 à 10h, l'entreprise Décolum viendra à La Brûlatte pour voir avec les conseillers municipaux qui le souhaitent les illuminations qu'il est possible de mettre en place pour les fêtes de fin d'année.

Prochaines dates

Conseil Municipal – vendredi 11 septembre à 20h en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24H00

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme BEAUDUCEL	
M. RENIER		Mme SALINGRE		Mme PRINCE	
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER		M. BEAUSSIER	
M. BLAIN		M. LOLLIER		Mme POIRIER	
M. DALIGAULT		M. VERON		Mme LEROUX	